

1. Conflits d'intérêts

Les membres du comité de rédaction peuvent soumettre des articles et être publiés dans la revue Humain et organisation, à condition que l'entièreté du processus d'évaluation concernant un article qu'ils ont signé soit confiée à un membre neutre du comité de rédaction qui assurera la coordination du processus, et que, par souci de transparence, le nom du coordonnateur soit indiqué dans la revue lors de la publication.

2. Nombre d'auteurs par article

Au-delà du 5e auteur, les contributeurs sont identifiés dans les remerciements.

3. Publication unique par auteur dans un même numéro

Un auteur peut voir son nom apparaître sur une seule publication par numéro, et ce, indépendamment de l'ordre d'apparition de son nom parmi les auteurs.

4. Approbation éthique dans le cadre de recherches menées auprès d'êtres humains

Les articles impliquant de la collecte de données auprès d'êtres humains doivent être accompagnés soit :

1. du certificat éthique octroyé par l'établissement universitaire qui régit l'auteur ou les auteurs responsable (s) de la recherche
SOIT
2. par une confirmation officielle émise par l'organisation auprès de laquelle les données ont été collectées et/ou obtenues et attestant que les données rapportées ont été collectées et utilisées conformément aux politiques organisationnelles en vigueur.